



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 1^{er} juin à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 26 mai, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA M. LEONETTI, Mme SIMONPIETRI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI	à	M. le Maire
M. ARESU	à	Mme OTTAVY
M. CAU	à	M. VANNUCCI
Mme BERNARD	à	Mme NADAL
Mme FELICIAGGI	à	Mme VILLANOVA
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme RICHAUD	à	Mme GRIMALDI D'ESDRA

Etaient absents :

M. RENUCCI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOÏ, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	39
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 1^{er} juin 2015

Délibération N°2015/164

**Parc Paysager : Opération PRU 08.16.
Plan de financement et répartition des crédits de paiement.**

M. le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération n°2003/222 en date du 15 décembre 2003, la Ville d'Ajaccio a approuvé le programme de construction d'un groupe scolaire de 8 classes et du parc paysager attenant. Il est également nécessaire de rappeler que cette opération figure à la convention ANRU de mars 2009, entre la Ville et ses partenaires.

Elément structurant du projet de redéfinition du paysage du quartier des Salines, le parc paysager tend à offrir à l'ensemble de la population Ajaccienne un site de loisirs et de repos. L'aménagement ainsi créé participera également à la régulation de l'eau et à la maîtrise des inondations.

Le coût de cette opération s'élève aujourd'hui à 2 585 632 € TTC soit 2 327 955 € HT.

Montant HT	Montant HT	TVA	TVA	Montant TTC
Publicité et Appels d'Offres	5 000 €	20.00%	1 000 €	6 000 €
Acquisition foncière	0 €	5.00%	0 €	0 €
O.P.C	14 000 €	20.00%	2 800 €	16 800 €
Etudes Préalables	4 000 €	20.00%	800 €	4 800 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	171 228 €	20.00%	34 246 €	205 474 €
Etude de sol	2 500 €	20.00%	500 €	3 000 €
Mission de Contrôle Technique	6 244 €	20.00%	1 249 €	7 493 €
Mission de Coordination et Protection de la Santé	1 803 €	20.00%	361 €	2 164 €
Travaux (avec imprévus / taux tolérance +15%)	2 079 140 €	10.00%	207 914 €	2 287 054 €
Assurance (0,5 % des travaux)	9 040 €	20.00%	1 808 €	10 848 €
Divers	35 000 €	20.00 €	7 000 €	42 000 €
TOTAL	2 327 955 €		257 677 €	2 585 632 €

Le plan de financement s'établit de la façon suivante :

Plan de Financement	2 327 955 €	100%
PEI	1 396 773 €	60%
ANRU	698 387 €	30%
Ville	232 795 €	10%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver l'autorisation de programme fixée à 2 585 632 € TTC :

Crédit de paiement 2015 : 400 000 €

Crédit de paiement 2016 : 1 195 256 €

Crédit de paiement 2017 : 870 160 €

Crédit de paiement 2018 : 120 216 €

D'autoriser Monsieur le Député-maire à solliciter les subventions auprès des différents cofinanceurs.

D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL
OUI l'exposé de Madame Nicole OTTAVY, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 1^{er} juin 2015 ;
Considérant la nécessité pour la Ville de poursuivre son effort en matière de gestion des risques hydrauliques.

Les crédits seront inscrits en investissement :
En Dépenses : Chapitre 23, article 2315, Fonction 811.
En Recettes : Chapitre 13.

**APPROUVE
A l'unanimité des ses membres présents ou représentés**

La répartition des crédits de paiement comme suit :

Crédit de paiement 2015 : 400 000 €
Crédit de paiement 2016 : 1 195 256 €
Crédit de paiement 2017 : 870 160 €
Crédit de paiement 2018 : 120 216 €

AUTORISE M. LE DEPUTE MAIRE

À solliciter les subventions d'aide à l'investissement auprès des différents cofinanceurs selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de Financement	2 327 955 €	100%
PEI	1 396 773 €	60%
ANRU	698 387 €	30%
Ville	232 795 €	10%

A signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150601-2015_164-DE

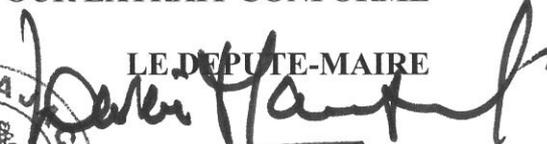
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2015
Publication : 05/06/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

